

*Ce nouveau magazine de Val d'Amboise comporte deux dossiers importants : le dossier spécial habituel consacré aujourd'hui à une indispensable réflexion à mi-parcours de mandat et un dossier financier, condensé des trois budgets que gère la Communauté : Budget général, Budget annexe de l'assainissement et Budget annexe des locaux d'activités. Ces deux grands dossiers sont étroitement liés. Le premier est le reflet de la politique que nous entendons conduire en faveur de la Communauté, le second apporte les moyens de la conduire. Le suivi de la gestion financière des services que nous devons à nos administrés devrait être aisé ; c'est le cas pour l'assainissement qui dispose d'un budget indépendant ; cela ne l'est pas pour la petite enfance (crèche et Relais Assistantes Maternelles) ni pour la compétence nouvelle déchets ménagers, qui sont imbriquées dans le budget général où ils tiennent une place importante. Pourquoi faire compliqué alors qu'il serait possible de faire plus simple ? Force est de nous soumettre aux règles administratives. Nous confirmons que ce budget général accorde bien à nos projets économiques prioritaires les moyens nécessaires :*

- Z.A. Saint-Maurice : 299 540,00 €,
- Z.A. de la Boitardière : 195 324,00 €,
- acquisitions foncières : 1 073 000,00 €,
- études aménagement des Z.A. : 163 000,00 €,
- aide aux entreprises dans le cadre du crédit-bail : 140 000,00 €.

*Ainsi ce budget général traduit-il notre volonté de faire le maximum pour l'économie et l'emploi. Le maintien du taux de la Taxe Professionnelle à 11,5% (taux inchangé depuis 2002 et un des plus bas de la région Centre) est aussi une contribution en faveur de l'économie. Mais notre action économique ne pourrait se limiter aux principales Zones d'Activité. Après la boulangerie de Neuillé-le-Lierre, c'est la réalisation à Souvigny-de-Touraine, d'un commerce Bar-Epicerie-Multiservices-Gîte d'Etape qui vient de se concrétiser, illustrant ainsi ce qui demeure notre ligne de conduite : "Tout faire pour l'Economie pour que l'Economie profite à tous". Enfin le tourisme et les activités qu'il génère font partie de*

*nos préoccupations. L'étude diligentée à ce sujet s'achève. Val d'Amboise devra définir rapidement sa politique en la matière.*



Pierre Bordier, Président

*Pierre Bordier*



Communes de Val d'Amboise

## Sommaire

**Val d'Amboise au fil des Conseils** ..... p.2  
**Dossier spécial : "A mi-parcours... quelques perspectives"** ..... p.4  
**Vote des budgets communautaires** ..... p.8  
**Réalisations communautaires** ..... p.9  
**Infos diverses** ..... p.10

**Supplément détachable** ..... p.11-12

**A la découverte de nos communes**  
**Saint-Règle**





Cette rubrique vous présente les principaux sujets traités au cours des Conseils.

#### A NOTER

Le rapport annuel sur "le prix et la qualité du service assainissement" est consultable dans chacune des mairies de Val d'Amboise.

#### RAPPEL :

- Le compte rendu des séances du Conseil Communautaire est affiché dans chacune de vos mairies.
- Le Conseil siège au centre socio-culturel de Nazelles-Négron (avenue des Courvoyeurs), les séances sont publiques.
- Le prochain Conseil se tiendra le jeudi 30 juin 2005, à 18h00.

#### ➤ Conseil du 16 décembre :

##### Assainissement redevance 2005

Suite aux travaux effectués en 2002 et 2003 et à la reprise par Val d'Amboise du service d'assainissement de Noizay, le taux de la redevance applicable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2005 à l'ensemble des communes de la Communauté a été fixé à 1,846 €/ m<sup>3</sup> d'eau potable consommée.

##### Conventions déchetteries

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, la Communauté de Communes Val d'Amboise et celle des 2 Rives ont compétence en matière d'élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés. Des conventions sont signées pour permettre aux habitants de toutes les communes d'avoir accès à une déchetterie (*Neuillé-le-Lierre* : déchetterie du Castelrenaudais à Neuillé-le-Lierre ; *Noizay* : déchetterie du SIOM Vert à Vernou ; *autres communes* : déchetterie de Val d'Amboise, à Amboise).



##### Contrat avec Eco-Emballages

Eco-Emballages apporte une aide financière importante au traitement des "matériaux recyclables". Val d'Amboise et les 2 Rives mutualisent la collecte de ces matériaux afin de signer un contrat avec cet organisme.



##### Vente d'un terrain à l'entreprise Villevaudet

La SARL Villevaudet, spécialisée dans la menuiserie et la pose de plaques de plâtre, a acquis un terrain de 5 378 m<sup>2</sup> sur la Boitardière pour un montant de 20 490,00 €, afin de construire un bâtiment de 1 200 m<sup>2</sup> (bureaux, ateliers et stockage).



## ↳ Conseil du 27 janvier :

En vue de la préparation du budget primitif 2005, s'est tenu le **débat d'orientation budgétaire**, au cours duquel sont évoqués les principaux projets de l'année (cf. dossier spécial de ce magazine).



### Le Conseil approuve le dossier de réalisation de la ZAC Saint-Maurice, comprenant :

- le programme des équipements publics,
- le projet de programme global des constructions à réaliser,
- les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement.

Le dossier de réalisation est consultable au siège de Val d'Amboise et dans les mairies d'Amboise et de Nazelles-Négron.

Afin de marquer sa solidarité envers les sinistrés du raz de marée en Asie, Val d'Amboise décide d'allouer une subvention de 2 000,00 € à l'Unicef.

## ↳ Conseil du 24 février :

### Urbanisme

Val d'Amboise décide d'acquérir un bien immobilier situé au 4 rue des Sables à Nazelles-Négron, au prix de 103 000,00 €, dans le cadre de l'aménagement de la Zone d'Activité Saint-Maurice.

### Nouveaux tarifs déchetterie pour les usagers professionnels

Les usagers professionnels étaient assujettis à un tarif unique de 16,66 € par m<sup>3</sup>, quelle que soit la nature du dépôt. Le Conseil instaure des nouveaux tarifs en fonction de la nature des matériaux :

Matériaux	Prix (€ ttc/m <sup>3</sup> )
Gravats .....	24,95
Ferrailles .....	7,47
Déchets verts .....	19,33
Tout venant .....	21,39
Cartons .....	7,97

### Déchets "ménagers" ne provenant pas des ménages

Afin de se conformer à la loi, le Conseil décide d'instaurer, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006, une redevance spéciale applicable aux producteurs non ménagers de déchets non recyclables.

Les modalités de recouvrement arrêtées sont les suivantes :

- la redevance s'appliquera en plus de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, si la production hebdomadaire de déchets non recyclables dépasse 360 litres,
- le montant de la facturation sera proportionnel au volume des bacs attribués,
- la collecte et le traitement des matériaux recyclables seront gratuits.



## ↳ Conseil du 31 mars :

### Vente de terrain à l'entreprise "Alexis Brazillier"

Le Conseil approuve la vente d'un terrain d'environ 6 000 m<sup>2</sup>, sur la Boitardière, commune de Chargé, à l'entreprise Alexis Brazillier (carrelage – faïence – revêtement de sols) pour un montant de 24 384,00 € HT.

A l'occasion du vote des budgets, le Conseil Communautaire délibère sur le taux de la Taxe Professionnelle Unique, qui demeure stable à 11,50 %.

# A mi-parcours... quelques perspectives

*A mi-parcours, Val d'Amboise s'essaie à vous présenter ses principaux projets de l'année 2005. Exercice délicat, car nous ne sommes pas à l'abri d'évènements imprévus venant bouleverser nos projets et nous obligeant à les modifier ou à en retarder leur réalisation.*

## Des projets en cours de réalisation



### Economie Animation

Tout projet de création ou développement d'activité est unique. Sa réussite tient principalement aux aptitudes du porteur de projet, à la pertinence du projet au regard des besoins du marché ; mais de nombreux autres facteurs interviennent aussi. Val d'Amboise entend jouer le rôle de catalyseur, afin de contribuer par tous les moyens possibles à l'éclosion et à la réussite du plus grand nombre d'entre eux. C'est dans ce sens que la Communauté de Communes, en étroite collaboration avec les instances consulaires, a accueilli une permanence des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, et de Commerce et d'Industrie.

En 2005, Val d'Amboise entend développer et structurer davantage son pôle dédié à l'activité économique.

### Anticiper les demandes

Le développement économique passe également par la préparation d'une offre foncière et immobilière adaptée aux besoins.

Cette année, le programme consiste, sur la Boitardière, en la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Chargé, en vue de l'extension de la Zone d'Activité. Sur Saint-Maurice, à Nazelles-Négron, les premiers travaux d'aménagement seront effectués, pour de premières commercialisations de terrains sur plan, espérées fin 2005 ou début 2006.



### Travaux et voirie

Concrètement, les travaux à venir dans le cadre des projets d'extension des Zones d'Activité sont :

- sur la Boitardière : création d'un bassin de rétention des eaux pluviales, au nord de la rue des Grosses Pierres,
- sur Saint-Maurice : lancement de la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux consistant en la déconstruction de la grande halle Mabilie, la réalisation du réseau d'eaux pluviales et de la voirie primaire.

D'importants travaux de voirie sont programmés :  
réfection rue du Clos des gardes et

rue du Huit Mai, et d'une partie de l'avenue des Montils sur Amboise, boulevard de l'Industrie sur Nazelles-Négron ; requalification de la rue de Négron sur Nazelles-Négron ; construction de la rue André Huard sur la Boitardière (Amboise).



### Petite enfance

Les besoins des familles en matière de garde des jeunes enfants évoluent. Cette tendance a été confirmée par une étude confiée au laboratoire LERFAS (cf. Val d'Amboise, la lettre n°5, juin 2004, diffusée auprès des parents sollicités dans le cadre de l'enquête). Le changement constaté dans les situations d'emploi et les conditions de travail des parents : précarité, temps partiels, contraintes horaires... nous conduit à diversifier nos offres de garde. Val d'Amboise s'attache à adapter ses propositions à vos préoccupations.

**Plusieurs décisions ont été prises, pour être mises en place dans le courant de l'année 2005, d'autres sont à l'étude.**

### ➤ Extension de la crèche

Un premier projet d'extension n'a pu aboutir, car il dépassait largement l'enveloppe budgétaire disponible. Le projet remanié devrait être lancé à la fin de l'été. L'agrandissement prévu vers l'arrière des bâtiments existants, côté





nord, offrira un outil plus fonctionnel, grâce à la création :

- d'un espace de sommeil plus vaste et mieux adapté aux petits,
- d'une petite salle de réunion,
- de locaux pour le personnel,
- d'une buanderie – lingerie,
- d'emplacements de rangement,
- de locaux techniques.

Grâce à un réaménagement intérieur, vos enfants pourront bénéficier d'une salle d'activités supplémentaire. Ainsi, la crèche "les Bouts d'Chou" sera en mesure d'assurer sa nouvelle organisation.

### ➤ Diversification des modes d'accueil : vers le multi-accueil

Dans le cadre de la diversification des modes d'accueil auxquels Val d'Amboise réfléchit, une nouvelle étape a été franchie à la crèche. Après avoir instauré en 2003 l'admission pour des périodes à temps partiel à partir de 50 %, Val d'Amboise, incitée par la Caisse d'Allocations Familiales, adapte désormais les modes d'accueil et la tarification aux besoins. Sur une journée, **5 forfaits sont proposés :**

- matinée,
- matinée + déjeuner,
- matinée + déjeuner + sieste,
- après-midi après sieste,
- journée entière.

Ces plannings d'accueil sont à définir avant chaque quadrimestre.



Une prévision hebdomadaire, adaptée à des cas particuliers, est réservée pour 10 % de l'effectif.

Une étude financière visant à estimer les coûts aidera Val d'Amboise à poursuivre sa réflexion sur le multi-accueil, au sein de la crèche, ou dans de nouvelles structures, dont la localisation devra être adaptée au territoire. Les demandes d'accueil court, ponctuel, et long sont prises en compte.

### ➤ Vers la création d'un nouveau Relais Assistantes Maternelles

L'animatrice du Relais Assistantes Maternelles de Val d'Amboise accueille et conseille tout parent s'interrogeant sur les offres de garde. Le réseau des assistantes maternelles dont elle a en charge l'animation, concerne Nazelles-Négron et Pocé-sur-Cisse. L'extension du Relais au sud de la Loire, permettant d'étendre de manière significative son territoire d'action, selon des modalités qu'il reste à définir, est à l'étude.

Tout en proposant des solutions aux demandes pressantes dans le domaine de la garde des jeunes enfants, cette action vise aussi à susciter la création de nouveaux emplois. En effet, l'ensemble des métiers du service à la personne, dont font partie les assistantes maternelles, constitue un gisement important d'emplois dans les années à venir.



## Assainissement

Ces dernières années, la priorité du service assainissement fut l'extension du réseau de collecte collective. L'extension de ces réseaux se poursuivra en 2005, par la réalisation de la 1<sup>ère</sup> tranche de Noizay Est.

Pour les secteurs des "Caves", sur Chargé, et de "Fleuray", sur Cangey, Val d'Amboise procèdera aux études de faisabilité en vue de l'extension des réseaux.

La réhabilitation d'équipements anciens constituera une part importante des investissements. Les travaux d'infrastructure lourde concerneront la reconstruction de la station d'épuration de Neuillé-le-Lierre. Quant au programme 2005 de réhabilitation des réseaux, il concernera le boulevard de l'Industrie ainsi qu'une partie de la rue de la Grange Champion et de la rue des Sables sur Nazelles-Négron.



## Musique - Culture

Pour l'année 2005, la Communauté de Communes a souhaité organiser une manifestation rassemblant les enfants de toutes nos écoles. Il a ainsi été proposé aux élèves des classes de Cours Moyens de participer à un concert commun le samedi 14 mai, au centre socio-culturel de Nazelles-Négron.

Pour les détails pratiques, reportez-vous en page 10 de ce magazine.

## A mi-parcours... quelques perspectives (suite)

### Réflexions sur le développement et l'exercice de nouvelles compétences

*Les domaines de compétences confiés à une Communauté de Communes sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Cette évolution est fonction de facteurs variés : l'opportunité, la réorganisation de services, l'émergence de besoins nouveaux... La mutualisation des besoins et la rationalisation des dépenses sont toujours les objectifs de ces prises de compétence.*



#### Tourisme

La compétence tourisme s'exerce actuellement par le soutien financier apporté à l'Office de Tourisme Val d'Amboise. La Communauté de Communes participe à son budget à hauteur de 54 %, soit 110 000,00 €, et soutient les projets de développement qu'elle a retenus.

L'activité touristique constitue un élément majeur de l'économie tourangelle. L'Office de Tourisme et la

Communauté de Communes, développant une réflexion conjointe sur ce sujet, ont convenu de la nécessité de définir une véritable politique de développement touristique.

#### Une étude est en cours.

Elle consiste dans une **première phase** en un diagnostic de la situation du tourisme sur notre territoire. Un important travail d'enquête auprès des professionnels et des institutionnels du secteur touristique vise à recueillir de la manière la plus exhaustive possible les constats, les avis, les souhaits...



Place Michel Debré

Au-delà des professionnels de l'hébergement, de la restauration et des loisirs, sont sollicités les commerces en général, les associations, les centres de formation...

**Dans une seconde phase**, vers la fin du premier semestre 2005, des pistes





La Loire



Place Michel Debré



d'action seront présentées à Val d'Amboise. Ces propositions doivent appréhender le secteur touristique dans sa globalité :

- aménagements et équipements relatifs au développement touristique,
- animations et activités,
- organisation touristique locale (actions initiées, ou soutenues par les collectivités).

Selon les propositions retenues, cette étude **pourrait** déboucher sur un élargissement de la compétence tourisme de Val d'Amboise. De nouvelles sources de financement seraient alors à prévoir.

### Accompagnement du projet d'envergure interrégionale "Loire à vélo".

### Sports aquatiques

Dans le domaine du sport en général, les activités ont subi ces quinze dernières années des transformations importantes par l'émergence et le développement de nouvelles pratiques. Le domaine aquatique n'a pas échappé à ces évolutions.

Aujourd'hui, les habitants de l'ensemble des 9 communes de Val d'Amboise disposent sur le territoire de la Communauté de Communes, dans le domaine des équipements à vocation aquatique, d'une piscine couverte (bassin de 25 m, au Clos des

Gardes, à Amboise, ouvert en période scolaire) et d'une piscine découverte (bassin de 50 m, à l'Île d'Or, à Amboise, ouvert en été).

A l'époque de leur construction, ces bassins visaient à répondre prioritairement aux besoins scolaires d'apprentissage et de pratique sportive ; cette conception ne répond plus aux attentes actuelles de la population.

Partant de ce constat, la Communauté de Communes a confié à un cabinet la

réalisation d'une étude – incluant les territoires de Val d'Amboise et des 2 Rives, soit 25 000 habitants - consistant à dresser le bilan des moyens existants, puis à présenter un schéma cohérent de propositions, intégrant les besoins scolaires et sportifs, mais aussi ludiques, de loisirs et de détente.

Les résultats de cette étude ont vocation à être un véritable outil d'aide à la réflexion dans le cadre d'une éventuelle prise de compétence "équipements aquatiques" par Val d'Amboise.

### Piscine de l'Île d'Or

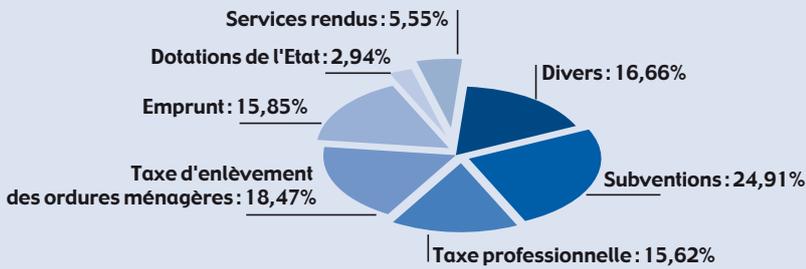




# Vote des budgets 2005

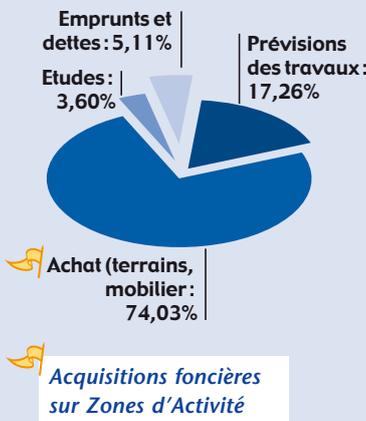
## BUDGET GENERAL : 11 888 288,39 €

### RECETTES

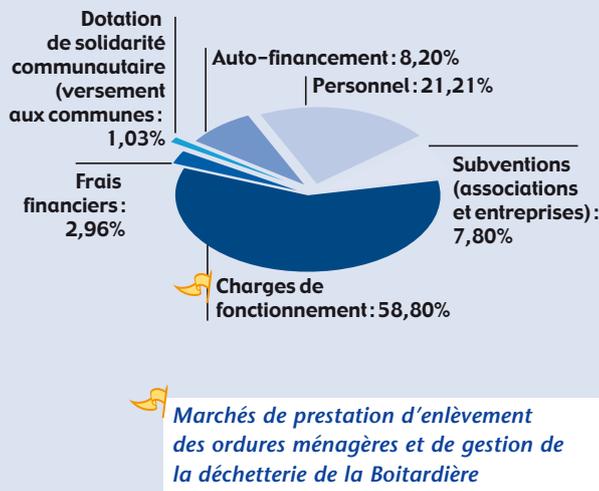


### DEPENSES

#### INVESTISSEMENT



#### FONCTIONNEMENT



Conformément aux règles instituées lors de l'adoption du système de la Taxe Professionnelle Unique, Val d'Amboise reverse aux communes la majeure partie de cette ressource soit 5 606 000,00 €.

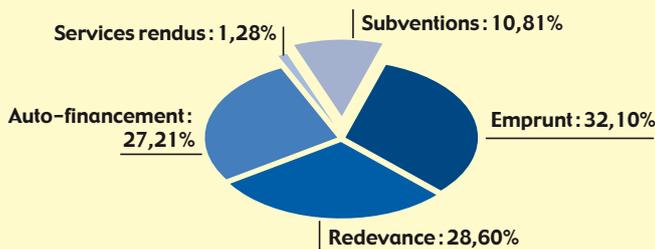
De son budget général de 17 494 288,39 €, la Communauté de Communes dispose réellement de 11 888 288,39 €.

Cette somme, en forte augmentation par rapport à l'année dernière, s'explique par :

- l'intégration du Service Déchets Ménagers ;
- la réalisation d'emprunts dans le cadre du développement des Zones d'Activité (travaux de déconstruction et de voirie sur le site Saint-Maurice, programme d'acquisitions foncières sur la Boitardière) ;
- une meilleure situation économique locale en 2003 qu'en 2002 ; or la taxe professionnelle est calculée avec un délai de 2 années. A taux de prélèvement constant, 11,50 %, Val d'Amboise dispose ainsi d'une recette en augmentation de 13,55 % soit 890 832,00 €.

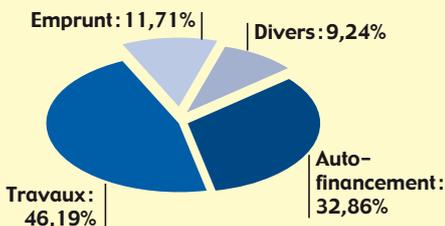
## BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : 7 321 571,00 €

### RECETTES

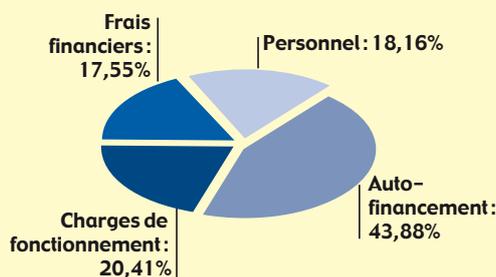


### DEPENSES

#### INVESTISSEMENT

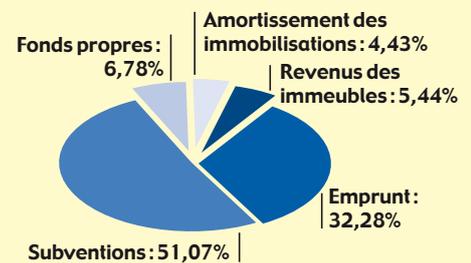


#### FONCTIONNEMENT

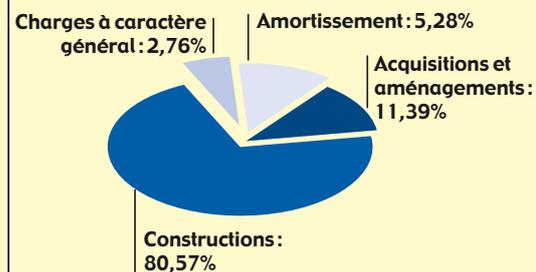


## BUDGET ANNEXE LOCAUX D'ACTIVITE : 992 319,34 €

### RECETTES



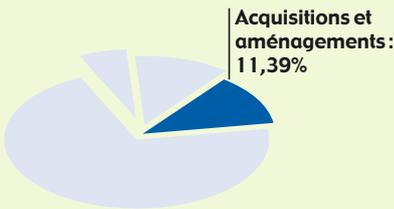
### DEPENSES



**Bar – Epicerie – Multi-services**  
**Gîte d'étape – Gîte de séjour**

# Que de changement à Souvigny-de-Touraine !

**BUDGET ANNEXE LOCAUX D'ACTIVITÉ  
DEPENSES**



*Habitants de Val d'Amboise, accueillons chaleureusement Marie Bigeard, une jeune femme de 25 ans venue de la région nantaise pour tenir le nouveau commerce Bar - Epicerie - Multi-services - Gîte d'étape, du centre bourg de Souvigny-de-Touraine.*

**Du projet...**

Val d'Amboise, sur proposition des élus de Souvigny-de-Touraine, a réhabilité les anciens locaux du bar et de la salle de bal pour mettre en location un commerce Bar – Epicerie - Multi-services - Dépôt de pain - Dépôt de presse – Gîte d'étape.



*"Tout a commencé par une annonce passée sur le site de l'ANPE concernant un projet de location d'offre multiservices à Souvigny-de-Touraine", commente Marie Bigeard. La proposition du gîte d'étape et la situation l'ont tout de suite intéressée. Après avoir pris des renseignements à la Mairie et envoyé un curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation, Marie Bigeard a été convoquée à un entretien à la mi-juin 2004. Une semaine après, elle reçoit un coup de fil de Val d'Amboise lui annonçant que sa candidature avait été retenue. Et la voilà lancée dans le projet !*

Elle nous confie que c'est réellement un changement de vie, avec des concessions à faire et des engagements à tenir.

Le parcours de Marie Bigeard est plutôt atypique puisqu'elle a un diplôme d'infirmière psychiatrique. Mais l'offre d'un

commerce multiservices et notamment du gîte d'étape n'est pas loin de ses premières amours. Enfant, elle aimait aider sa grand-mère dans le gîte / chambre d'hôte que celle-ci tenait à Dijon. Dans ce cadre chaleureux et familial, elle appréciait de pouvoir mettre à profit sa connaissance de langues étrangères.

**... à l'ouverture du commerce.**

Depuis le 2 avril, les Souvignaciennes et Souvignaciens peuvent profiter du bar de la Fontaine et de l'alimentation libre service. La commune n'avait plus de commerce depuis près de 5 ans et

les habitants attendaient avec impatience l'ouverture de ce lieu convivial. **Marie Bigeard accueille ses premiers touristes le 14 mai.**

Elle ne manque pas non plus d'idées pour développer son commerce. Elle proposera des paniers pique-nique aux locataires du gîte, des salades, des croque-monsieur, des articles de pêche et l'accès à Internet haut débit dès que Souvigny sera desservi.

Pour animer la commune, Marie Bigeard prévoit prochainement l'organisation de soirées à thèmes : soirées paëlla, moules frites, karaoké ou concerts...



INVESTISSEMENT	€	FINANCEMENT	€
Acquisition	63 390,00	Communauté de Communes Val d'Amboise	156 203,00
Travaux d'aménagement	289 106,00	Conseil Régional (via le Pays Loire Touraine)	113 000,00
		Conseil Général	60 300,00
		Fisac (Etat)	22 993,00
<b>Total</b>	<b>352 496,00</b>		<b>352 496,00</b>

## Sortir en Val d'Amboise

Prenez connaissance  
de la programmation  
trimestrielle des animations  
à l'Office de Tourisme  
Val d'Amboise, sur place, ou  
sur son site internet  
[www.amboise-valde Loire.com](http://www.amboise-valde Loire.com)  
Vous y trouverez entre autres :

**Samedi 21 mai :** "Fanfare de tous les temps",  
ensemble de cuivres de la Région Centre, centre  
socio-culturel de Nazelles - Négron, 20h30 -  
10 € - Renseignements : 02 47 30 52 27

**Du jeudi 26 mai au jeudi 2 juin :** Salon d'Art  
de Nazelles-Négron - 25 artistes exposent à la  
Grange de Négron, tous les jours de 15h00 à  
19h00, les 27, 28 et 29 mai : de 10h00 à 12h00  
et de 15h00 à 19h00 - gratuit -  
Renseignements : 02 47 23 71 71

**Dimanche 12 juin :** Assemblée communale  
de Souvigny-de-Touraine - Fête de la fraise -  
toute la journée - gratuit  
Renseignements : 02 47 57 27 06

**Samedi 18 juin :** Rencontre littéraire "Paul  
Louis Courier" - Salle des mariages de l'Hôtel  
de Ville, 17h00 ou 17h30 - gratuit -  
Renseignements : 02 47 23 47 23

**Dimanche 19 juin :** Concert de fin d'année de  
l'école de musique d'Amboise - Théâtre  
Beaumarchais (Amboise), 16h00 - entrée libre -  
Renseignements : 02 47 57 06 97

**Samedi 25 et dimanche 26 juin :** Exposition  
"Point de croix", à Noizay - Salle polyvalente,  
de 10h00 à 18h00  
Renseignements : 02 47 52 11 06

**Du vendredi 1<sup>er</sup> au dimanche 3 juillet :**  
4<sup>ème</sup> festival "Les Courants" - Amboise -  
Renseignements : 02 47 304 305  
mel : [lescourants@voila.fr](mailto:lescourants@voila.fr)

## Rencontre de chorales scolaires

Samedi 14 mai, Val d'Amboise a organisé une rencontre de chorales avec  
150 enfants de nos écoles au centre socio-culturel de Nazelles-Négron.



## De nouveaux élus vous représentent

*Depuis l'installation du Conseil Communautaire et des  
Commissions, fin 2001, des changements sont intervenus parmi  
les représentants de nos communes. De nouveaux délégués ont  
été désignés, d'autres ont pris de nouvelles fonctions.*

**Amboise :** Cosette CADIOT (Culture), Annick LAJOUX (Culture), Evelyne  
LATAPY (Protection et mise en valeur de l'environnement, Intercommunalité  
et Communication), Joël MUGICA (Petite enfance), Michel NYS  
(Intercommunalité et Communication).

**Nazelles-Négron :** Dominique RIGAULT (Développement Economique).

**Saint-Règle :** Jean MICHAUX (Finances et Personnel), Alain LAPOINTE  
(Développement économique, Aménagement de l'espace communautaire,  
Intercommunalité et communication), Florence MASSOUTRE (Protection et  
mise en valeur de l'environnement, Petite Enfance, Logement social et cadre  
de vie, Aménagement de l'espace communautaire), Annie BROCHARD  
(Travaux et Voirie).

**Neuillé-le-Lierre :** Monique RAMEAU (Finances et Personnel, Petite enfance,  
Logement social et cadre de vie), Gérard MARMARA (Développement  
Economique, Protection et mise en valeur de l'environnement, Travaux et Voirie,  
Culture, Intercommunalité et communication, Aménagement de l'espace com-  
munautaire), Jean-Pierre SCHUBERT (Culture), Dominique NOURRY (Petite  
Enfance, Logement social et cadre de vie).

# de nos communes A la découverte

Val d'Amboise

## Saint-Règle

*S'étendant sur une superficie de 628 hectares, la commune de Saint-Règle compte une population de 354 habitants.*



Les Arpentis



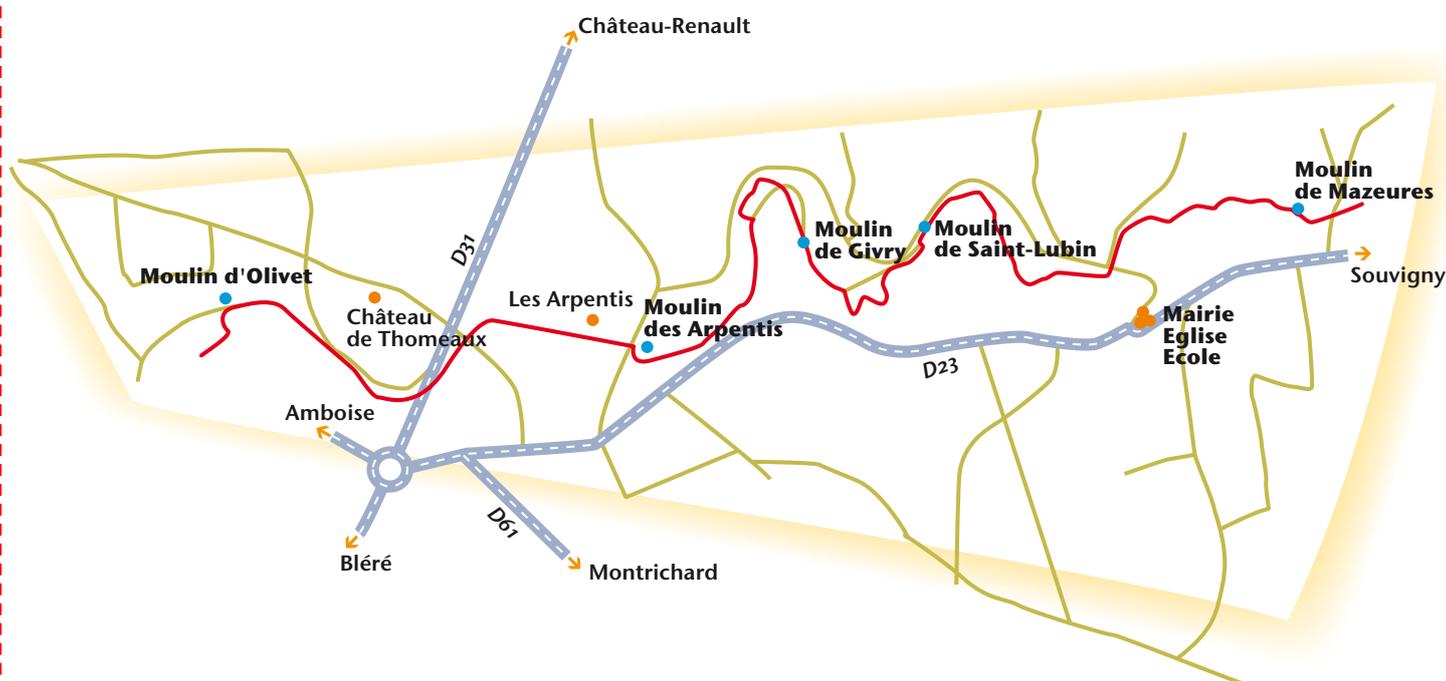
Mazeures

Elle est entourée des communes de Souvigny-de-Touraine à l'est, de Chargé au nord et d'Amboise à l'ouest.

Le nom de Saint-Règle apparaît une première fois en 1180 dans une bulle du Pape Alexandre III sous la mention Ecclesia Sancti Pauli de Regula (église Saint Paul). Ce nom figure dans les chartes de l'abbaye de Marmoutier au XIII<sup>e</sup> siècle. Sous l'ancien régime, le fief de Saint-Règle relève du roi, du fait de la proximité du Château d'Amboise.

**La commune de Saint-Règle s'honore de deux châteaux.**

Le plus important est sans conteste celui des **Arpentis**, érigé au XIV<sup>e</sup> siècle. Le premier seigneur connu, en 1313, se nomme Christophe Thomas. Vers 1410 ce château devient la propriété du maître d'hôtel du duc de Guise. En 1612, le duc de Luynes en fait l'acquisition. Les murs des douves qui entourent le château et soutiennent la terrasse, plus récents, datent du XVII<sup>e</sup> siècle. La construction du **château de Thomeaux**, plus jeune d'un siècle





que son devancier, remonte au XV<sup>e</sup> siècle. Remanié de nombreuses fois, il est situé sur l'emplacement d'une ferme gallo romaine. Dans le sous-sol se trouvent les vestiges d'une ferme viticole. La bonne exposition des terres, sur le versant ensoleillé de l'Amasse, encourageait la culture de la vigne, s'étalant au long de la Côte Chaude et au nord de celle-ci. Pendant la période révolutionnaire le nom de Saint-Règle disparaît momentanément... au profit de Règle-sur-Amasse ou Règle-la-Masse.

### L'église Saint Paul constitue une attraction architecturale.

Elle présente la particularité unique d'être **un seul bloc entre la mairie, et l'école du village.** Elle a été entièrement reconstruite en style roman au



XIX<sup>e</sup> siècle. Un clocher en bâtière la surplombe. En 1820, la paroisse de Saint-Règle est supprimée, et rattachée à Chargé. La cloche de Chargé ayant été réquisitionnée par les révolutionnaires, il apparaît dès lors logique de récupérer celle des voisins pour la positionner dans le clocher de Chargé. Mais en 1826 Saint-Règle retrouve son autonomie. Il faut donc une nouvelle cloche à l'église paroissiale. L'occupante du clocher est fondue en 1828, et ornée du blason de France à fleurs de Lys. Dans l'église, vous pourrez admirer **la statue de Saint Vincent**, offerte en 1876 par la société des vigneron de la

paroisse, **la statue de Saint Louis**, donnée par la duchesse de Saxe Cobourg-Gotha, ainsi que celle de **Sainte Cécile**, patronne des musiciens, léguée par la famille Margueritat, éditeur de partitions de musique. Cette activité faisait vivre en son temps de nombreuses familles dans le village. Les **vitraux** datés de 1871 sont de l'atelier des maîtres verriers Lobin, de Tours.

### L'Amasse, petite rivière mais grandes crues...

Le plateau sur lequel se loge Saint-Règle est traversé d'est en ouest par la rivière Amasse. Ce modeste cours d'eau, qui connaît souvent de fortes crues, provoque de nombreuses et brèves inondations. Cette petite rivière, qui prend naissance entre Chaumont-sur-Loire et Pontlevoy, se jette dans la Loire à Amboise. Elle permettait autrefois de faire tourner 5 moulins à grain : Olivet, les Arpentis, Givry, Saint-Lubin, la Cour. Coulée de verdure au



L'Amasse

printemps, la vallée de l'Amasse offre en été l'un des plus beaux paysages de notre canton ; la nature nous unit ainsi harmonieusement à Souvigny-de-Touraine et à Amboise.

Le village de Saint-Règle est riche de deux zones boisées, dont l'une constitue la lisière de la forêt d'Amboise.

### Le cœur du village, à l'est du territoire communal, se trouve très excentré.

La RD 31 divise la commune en deux parties inégales : la Côte Chaude, exposée au sud, et les Thomeaux, sur le sommet du plateau, le bourg à l'est en limite de Souvigny-de-Touraine.

